



Bureau communautaire
02 octobre 2019
Authume – 18h30

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 19
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 13
Date de la convocation : 23 septembre 2019

Présents : J.P Fichère, J.M Daubigney, C. Bourgeois-République, D. Michaud, N. Jeannet, G. Fernoux-Coutenet, C. Crétet, D. Bernardin, S. Champanhet, F. Macard, P. Blanchet, B. Guerrin, J. Thurel.

Excusés : F. David, J. Péchinot, J.L Bouchard, C. François, P. Jacquot, J.C Lab.

Date d'affichage : 10 octobre 2019

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE Cedex
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB33/19

Objet

Avenant de convention de mise à disposition de moyens – location de bureaux au Centre d'Activités Nouvelles pour la société FCB Isolation

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose aux entreprises la mise à disposition de bureaux et d'ateliers au Centre d'Activités Nouvelles.

Cette pépinière a pour but de favoriser la création et l'insertion économique d'entreprises en leur fournissant des locaux et des services adaptés pendant la période de début d'activité.

La convention proposée ne pourra être exécutée au-delà de la durée strictement nécessaire à l'acquisition par l'entreprise de son autonomie en matière de locaux d'exploitation et d'équipements administratifs. En conséquence, l'entreprise s'engage à quitter les locaux dès la fin de cette période afin de permettre l'accueil de nouvelles entreprises et le respect de « l'esprit pépinière ».

La société FCB Isolation dont le siège est fixé 49 Rue du Muguet, 39100 Dole et représentée par son Gérant Renaud MINGUET, souhaite occuper 1 bureau supplémentaire de 32 m² (E7) au bureau E8 actuellement occupé au Centre d'Activités Nouvelles.

En cas d'accord et conformément à la délibération n° GD159/18 du 20 décembre 2018 fixant les tarifs communautaires pour l'année 2019, le preneur devra s'acquitter mensuellement d'un loyer, charges communes comprises pour ces 2 bureaux de 440,80 € HT.

Les prestations annexes seront facturées en supplément en fonction de leurs utilisations et selon les tarifs définis par cette même délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** les dispositions de l'avenant à la convention de mise à disposition de moyens à conclure avec la société FCB Isolation pour la location de deux bureaux au Centre d'Activités Nouvelles au titre de la période de référence suivant le modèle ci-annexé,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention, ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

Fait à Authume,
Le 02 octobre 2019,
Le Président,





N°DB33/19

**AVENANT DE CONVENTION
DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS**

Entre,

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dont le siège social est situé Place de l'Europe, BP 458 - 39100 DOLE, représentée par son Président, Jean-Pascal FIGHERE, Mandaté par le Bureau Communautaire du 02 octobre 2019,

Ci-après dénommée « **Grand Dole** »

Et

La société FCB ISOLATION

Dont le siège est fixé

49 Rue du Muguet – 39100 DOLE

Au capital de 6 000 €

Immatriculée au R.C.S. de, Lons le Saunier (39)

sous le numéro 829 985 688 000 11

Représentée par, Renaud MINGUET co-gérant.

Ci-après dénommé « **le Preneur** ».

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Mise à disposition d'un local supplémentaire

Il est convenu que le bureau E7 d'une superficie de 32m² est mis à disposition de la société FCB Isolation à partir du 15 octobre 2019 en complément du bureau E8 (26m²) déjà mis à disposition depuis le 1^{er} mars 2018.

ARTICLE 2 – Durée

S'agissant simplement de l'octroi d'un local supplémentaire, la durée de mise à disposition reste identique à celle établie dans la convention n°17-06-27 PEP GD du 27 juin 2017 puis renouvelée par l'avenant N° DB28/19 soit un terme de mise à disposition au **30 juin 2020**.

ARTICLE 3 – Redevance

Par Délibération n° GD159/18 du 20 décembre 2018, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole représentée par son Président, a déterminé les conditions tarifaires applicables au sein de Centre d'Activités Nouvelles pour l'année 2019 :

- Bureaux : **6,40 € HT / m² / mois + 1,20 € HT / m² / mois**
- Ateliers : **3,30 € HT / m² / mois + 1,20 € HT / m² / mois**

Soit un montant total pour les 2 bureaux de :

440,80 € HT, soit 528,96 € TTC

ARTICLE 4 – Autres dispositions

Les autres dispositions relatives à l'occupation de ces locaux pour la période sus-indiquée demeurent telles qu'établies dans la convention initiale.

Fait à Dole,
En trois exemplaires,

Le **28 OCT. 2019**

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Dole
Le Président,

Jean-Pascal FICHERE



Pour la Société FBC Isolation,

Renaud MINGUET

Avec la mention « lu et approuvé »

lu et approuvé